

**Décision n° 2018-0759**  
**du président de l’Autorité de régulation**  
**des communications électroniques et des postes**  
**en date du 19 juin 2018**  
**transférant l’attribution de ressources en numérotation**  
**de l’opérateur Upsale à**  
**l’opérateur Deewigo**

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d’attribution des numéros identificateurs d’usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d’attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l’utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d’interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l’utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 11-0582 en date du 6 juillet 2011 attestant du dépôt par l’opérateur Upsale d’un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 18-0311 en date du 18 avril 2018 attestant du dépôt par l’opérateur Deewigo d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Upsale reçu le 15 juin 2018, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Deewigo reçu le 15 juin 2018, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 26 juin 2018, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 26 juin 2038, de l'opérateur Upsale (Siren : 443 677 471) à l'opérateur Deewigo (Siren : 809 756 018) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros non géographiques	09 71 02	2011-1014	08/09/2011
Préfixes de conservation des numéros géographiques	01 01 00	2011-1013	08/09/2011
Préfixes de conservation des numéros non géographiques fixes	09 00 26	2011-1012	08/09/2011
Préfixe RIO fixe	IK	2015-0347	26/03/2015

**Article 2.** L'opérateur Deewigo acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup>, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

**Article 3.** Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

**Article 4.** Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Deewigo adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes disponible sur son site internet.

**Article 5.** Le directeur Internet et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Deewigo et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 19 juin 2018

Pour le Président et par délégation

Olivier DELCLOS

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations  
Légales